

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 08 février à 18h30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 février 2022

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY (en visioconférence), Claudette COULAUD (en visioconférence), Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX (en visioconférence), Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIÈRE, Julien MORIN, Régis MISSOU

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE à Gilbert ROUSSEAU  
Catherine GOUDOUD à Gilbert ROUSSEAU  
Pascal DUGEAY à Jean-Marie MIGNOT  
Céline DUPUY-LEGRAND à Nicolas BALOT  
Bénédicte MARCOUL-SOULIE à Gaston CHASSAIN

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Pascal DUGEAY, Céline DUPUY-LEGRAND, Bénédicte MARCOUL-SOULIE,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Dimitri NIOSSOBANTOU

### N°2022/D/006 - **Objet : Modification du tableau des commissions municipales suite à la démission d'une conseillère municipale**

Monsieur Gaston CHASSAIN rappelle que suite à la démission de la conseillère municipale Madame Gilliane GARNIER, Monsieur Régis MISSOU est devenu conseiller municipal, en vertu de l'article L. 270 du Code électoral.

Ce remplacement a eu pour conséquence de modifier la composition des commissions municipales votées en Conseil municipal le 24 novembre 2021, notamment pour les commissions suivantes :

- COMMISSION N°2 : Action économique
- COMMISSION N°6 : Social - Solidarité
- COMMISSION Relations internationales
- CCAS.

Le nouveau tableau des commissions est annexé à cette délibération.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 08 février



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.